

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>PROGRAMME DE RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE D'HARDRICOURT : APPROBATION</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/03/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 09/04/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

### Etaients présents : 110

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

### Absent(s) représenté(s) : 23

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BOURE Denis  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à MOISAN Bernard

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à WOTIN Maël  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, JUMEAUCOURT Philippe, LEMARIE Lionel, VOYER Jean-Michel

**129 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**4 NE PREND PAS PART :**

BOURSALI Karim, EL ASRI Sabah, HAMARD Patricia, MEUNIER Patrick

# EXPOSÉ

Depuis plus d'un siècle, le territoire de la Communauté urbaine est lié au développement des sports nautiques que ce soit à travers l'accueil des épreuves de voiles des jeux olympiques de Paris 1924 aux Mureaux jusqu'aux nombreuses compétitions nationales et internationales accueillies sur le Stade Nautique International (SNI) Didier Simond à Mantes-la-Jolie. Cette excellence en matière de sports nautiques constitue l'un des cinq axes stratégiques du projet sportif de territoire de la Communauté urbaine. Afin de poursuivre cette ambition, la Communauté urbaine a déclaré d'intérêt communautaire toutes les bases nautiques actuelles et futures du territoire par délibération du Conseil communautaire du 8 février 2024.

Depuis 1963, les occupants sont installés au sein de plusieurs bâtiments situés sur la promenade du Bac à Hardricourt. Ces bâtiments et parcelles appartiennent actuellement à différents propriétaires dont la Communauté urbaine et le Département des Yvelines.

La multiplicité des bâtiments génère un manque, des dysfonctionnements importants et les différentes installations sont devenues vétustes et ne répondent pas aux normes actuelles, notamment en termes d'accueil et de confort pour les usagers mais également en termes d'accessibilité.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine souhaite engager un projet de reconstruction de la base nautique pour répondre aux objectifs suivants :

- Bénéficier d'une base nautique moderne répondant aux normes en vigueur (accessibilité, normes thermiques, etc.) et dont l'organisation spatiale est cohérente avec les activités proposées ;
- Promouvoir le développement des sports nautiques sur l'ensemble de son territoire en mettant à la disposition des clubs rayonnants des locaux ad hoc.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Le désamiantage et la démolition des différents bâtiments situés dans le périmètre identifié pour le projet ;
- La reconstruction de la base nautique décrite dans le programme fonctionnel ci-après ;
  - o 470m<sup>2</sup> pour les entités liées à la pratique sportive (salle de musculation d'ergomètre, les vestiaires et douches, les bureaux, ...)
  - o 780m<sup>2</sup> pour les espaces liés et nécessaire au fonctionnement (garage à bateaux, atelier de réparation, ...)
  - o 70m<sup>2</sup> pour les locaux techniques et logistiques (local électrique, chaufferie, déchets, ...)
- Les aménagements nécessaires à la sécurisation de la berge attenante aux pontons, et le remplacement de ceux-ci ;
- Le projet comprend l'ensemble des éléments de mobilier intégrés décrits dans le programme fonctionnel ainsi que les différents portants à bras sur mâts permettant le stockage des bateaux dans le garage à bateaux.

Ne sont pas inclus à l'enveloppe prévisionnelle l'ensemble des éléments de mobilier mobiles.

Le coût de l'opération est estimé à 4 400 000 € HT dont 3 600 000 € HT pour les travaux.

Les travaux débuteront à l'été 2026 pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme de l'opération de reconstruction de la base nautique d'Hardricourt pour un montant estimatif maximum de 4 400 000 € HT. Ce coût comprend la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires et travaux, les honoraires de coordination sécurité et protection de la santé, les honoraires des contrôleurs techniques, le pilotage, la coordination des systèmes sécurité incendie,
- de préciser que les crédits seront imputés aux budgets 2024 et suivants comme suit :
  - o pour les études : chapitre 20, nature 2031,
  - o pour les travaux et aménagements : chapitre 23, nature 2313,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5215-20,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2431-1 à L.2432-2, R.2431-5, R.2431-19 et R.2431-23 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2024-02-08\_01 du 8 février 2024 approuvant le projet sportif de territoire,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2024-02-08\_02 du 8 février 2024 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels, socio-éducatifs, et sportifs et des opérations d'aménagement,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 2 - Action culturelle-Sport-Tourisme le 26 mars 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme de l'opération de reconstruction de la base nautique d'Hardricourt pour un montant estimatif maximum de 4 400 000 € HT (quatre-millions-quatre-cent-mille euros hors taxe). Ce coût comprend la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires et travaux, les honoraires de coordination sécurité et protection de la santé, les honoraires des contrôleurs techniques, le pilotage, la coordination des systèmes sécurité incendie.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits seront imputés aux budgets 2024 et suivants comme suit :

- pour les études : chapitre 20, nature 2031 ;
- pour les travaux et aménagements : chapitre 23, nature 2313.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 09/04/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 09/04/2024

Exécutoire le : 09/04/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 4 avril 2024



ZAMMIT-POPESCU Cécile